

Déparage du déficit public en 2023 : Bruno Le Maire a-t-il menti ?

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE et des Finances a-t-il menti sur la situation budgétaire ? L'accusation, grave, est au cœur de la mission d'information du Sénat créée à la suite du dérapage inédit du déficit 2023 de 0,6 point, de 4,9% du PIB à 5,5%. Le rapporteur Les Républicains, Jean-François Husson, est à la manœuvre.

Mercredi, l'audition de trois économistes sollicités pour leur expertise sur le budget a permis d'y voir un peu plus clair. Les sénateurs de la commission des finances ont entendu François Ecalle, un ancien de Bercy puis de la Cour des comptes, tout comme le directeur des études de Rexecode, Olivier Redoulès, lui-même ex-membre du Haut conseil des finances publiques, ainsi que Mathieu Plane de l'OFCE.

Dévoilée par l'Opinion, une note confidentielle du 7 décembre signée par les services de Bercy faisait état d'un risque de dérapage à 5,2%, du fait de rentrées fiscales moins bonnes que prévu. L'objectif de déficit a été pourtant « maintenu à 4,9% pendant toute la discussion du PLF », a attaqué Jean-François Husson en introduction de l'audition, la missive invitant alors les ministres « à ne pas communiquer sur cette mise à jour encore entourée de nombreux aléas ».

« Fragiles ». « D'après vous, le gouvernement aurait-il pu ou dû réagir dès le mois de décembre 2023 ? » a donc demandé Jean-François Husson aux experts sollicités. « Jamais on n'a eu une erreur si forte sur les vingt dernières années, donc ça pose quand même question », a résumé Mathieu Plane, tout en jugeant « compliqué de savoir si on nous ment ou pas ». La prévision de croissance du gouvernement (1%) n'est pas en

cause, puisque l'activité a finalement progressé à un rythme très proche (0,9%).

Pour François Ecalle, les prévisions réalisées en octobre-novembre « restent fragiles, par exemple parce que le dernier acompte d'impôt sur les sociétés, versé le 15 décembre, est très fluctuant et difficile à prévoir ». De quoi justifier une marge d'erreur par rapport au déficit constaté par l'Insee fin mars. « Une erreur technique

À défaut de l'absoudre, je comprends en mon for intérieur que le ministre ait hésité à remettre sur la table des amendements, et qu'il faille revoter l'article d'équilibre » du projet de loi de finances

de 0,3 point de PIB est normale à cette période de l'année. Au-delà, il faut s'interroger sur ses causes », a expliqué le spécialiste. « Avec l'information disponible fin novembre 2023, c'est-à-dire la situation mensuelle budgétaire d'octobre, qui n'était pas disponible au moment du projet de loi de finances de fin de gestion, est-ce qu'on aurait pu prévoir ? Pour l'Etat, sans doute non », a renchéri Olivier Redoulès.

Bruno Le Maire aurait toutefois pu tirer les leçons dans le projet de budget 2024 qui était toujours en cours d'examen en décembre. Les

mauvaises rentrées fiscales se répercutent toujours sur l'année suivante, et la prévision de croissance d'alors (1,4%) était très optimiste. « Le ministre aurait pu, techniquement, annoncer que le déficit ne serait pas de 4,9% mais de 5,2% ou 5,3%, a considéré François Ecalle. Il ne l'a pas fait, je pense qu'il a procrastiné. À défaut de l'absoudre, je comprends en mon for intérieur que le ministre de l'Économie ait hésité à remettre sur la table des amendements, et qu'il faille revoter l'article d'équilibre » du projet de loi de finances. La majorité relative complique tout.

« Chiffre aberrant ». Sur le fond, les spécialistes ont expliqué que c'était, en réalité, les années antérieures qui étaient atypiques. En 2021 et 2022, les impôts ont progressé bien plus vite que l'activité économique alors qu'à moyen terme, ils sont censés progresser au même rythme que l'assiette sur laquelle ils sont plus ou moins assis. Pour Mathieu Plane, sans ces rentrées fiscales, le déficit 2022 aurait atteint non pas 4,8% mais... plus de 7% ! « En 2022, a confirmé François Ecalle, on a atteint un record de prélèvements obligatoires. Jamais le taux des prélèvements n'avait été aussi élevé, malgré 50 milliards de baisses d'impôt et de cotisations sociales. Ce n'était pas normal ». Et de conclure : « Le chiffre aberrant, c'est le taux de prélèvement et le déficit 2022 (il aurait dû être plus élevé, NDLR). En 2023, c'est un retour à la normale ». Un retour à la normale qui avait, certes, été anticipé par Bercy, mais pas dans les bonnes proportions. Et qui risque surtout de peser sur les années à venir.

Marc Vignaud
@mvignaud